

LE 2 AOÛT 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 2 août 2016 sur les 19 h 30 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents Madame la conseillère Mélanie Dupré et Messieurs les conseillers :

Pierre Adam
Pierre Bissonnette
Alain Poisson

Jean Robert
Daniel Tétrault

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Administration générale;
 - 01 Adoption de l'ordre du jour.
 - 02 Adoption du procès-verbal :
 - Séance ordinaire du 5 juillet 2016.
 - 03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2016-08.

- 04 Résolution concernant une demande d'aide financière.
 - 05 Résolution relative à une assurance responsabilité pour atteinte à l'environnement.
 - 06 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 877-16.
 - 07 Avis de motion en vue de la présentation d'un règlement dans le but de modifier le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
 - 08 Avis de motion en vue de la présentation d'un règlement dans le but de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
 - ~~09 Résolution concernant une demande d'aide financière auprès de l'organisme Eco-Entreprises Québec.~~
3. Sécurité publique;
 - 01 Résolution concernant le colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec.
 - 02 Résolution concernant l'application du règlement sur la sécurité incendie.
 - 03 Résolution concernant une étude relative à la mise à jour des infrastructures de radiocommunication.
 4. Transport;
 - 01 Résolution concernant la largeur du nouveau pont Lacaille sur le chemin Rouville et l'utilisation d'une partie du chemin Rouville.
 - 02 Résolution concernant un permis pour intervention d'urgence émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
 5. Hygiène du milieu;
 - 01 Résolutions concernant des demandes d'admissibilité de financement au programme de mise aux normes des installations septiques :
 - a) 200, rang de la Rivière Sud;
 - b) 4545, rang des Trente;
 - c) 5105, rang des Trente.
 - 02 Résolution concernant les soumissions reçues pour l'enlèvement, le transport et la disposition des boues.
 6. Santé et bien-être;
 7. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 01 Résolution concernant une demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec à l'égard du lot 4 149 091.
 - 02 Résolution relative à la demande de permis numéro DPREL 160176 visant la résidence située au 2806, rue Principale.
 - 03 Résolution relative à la demande de permis numéro DPREL 160182 visant l'immeuble portant les numéros civiques 3030 à 3034, rue Principale.
 - 04 Résolution relative à la demande de permis numéro DPREL 160183 visant la résidence située au 3044, rue Principale.
 8. Loisirs et culture;
 - 01 Résolution relative à la conclusion d'une entente de services aquatiques avec la Ville de Marieville.
 9. Mot de la Mairesse et affaires diverses;

10. Période de questions;

11. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

154-16 Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il y a lieu de retirer le point 2,09;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général en y retirant le point 2,09.

155-16 Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016, et, qu'il y a lieu de l'adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 soit adopté tel qu'il est rédigé.

156-16 Adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de l'accepter, et, d'autoriser le paiement desdits comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes à payer portant le numéro 2016-08, au montant de 220 570,24 \$, soit acceptée telle qu'elle est rédigée, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

157-16 Subvention - organisme

Il est proposé par Monsieur Pierre Adam
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière à cet organisme :

- Centre de femmes l'Essentielle 100 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à verser la subvention à cet organisme.

158-16 Assurance responsabilité pour atteinte à l'environnement

ATTENDU QUE le courtier en assurance de dommages Chapdelaine Assurances et services financiers inc. propose à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste une couverture d'assurance responsabilité - atteinte à l'environnement pour différents emplacements (6) appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE 2 options sont offertes :

OPTION 1

Limite de Franchise	1 000 000 \$ 5 000 \$
---------------------	--------------------------

Prime de	5 500 \$
----------	----------

OPTION 2

Limite de Franchise	2 000 000 \$ 5 000 \$
---------------------	--------------------------

Prime de	6 862 \$
----------	----------

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'opinion qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de couvrir ces risques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le courtier en assurance de dommages Chapdelaine Assurances et services financiers inc. que la Municipalité souscrive à l'option 2 de sa proposition pour la couverture d'assurance responsabilité pour atteinte à l'environnement avec une limite de 2 000 000 \$ et une prime annuelle de 6 862 \$.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 877-16

Le directeur général donne lecture du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 877-16 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt du même montant.

Ledit certificat est déposé dans les archives de la municipalité.

159-16 Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Daniel Tétrault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente en vue de modifier le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une copie du projet de règlement est également remise aux membres du conseil municipal conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c.E-15.1.0.1, a.10).

160-16 Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Pierre Bissonnette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Un exemplaire du projet de règlement est déposé avec la présente conformément à l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1).

161-16 Colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec

ATTENDU QUE l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec tiendra son 51^e colloque annuel à Victoriaville les 22 et 23 septembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de déléguer le technicien en prévention incendie;

ATTENDU QU'il y a lieu de partager les frais avec la Municipalité d'Eastman;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le technicien en prévention incendie à participer au 51^e colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec qui se tiendra à Victoriaville les 22 et 23 septembre 2016.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste prenne en charge les frais d'inscription et de déplacement du préventionniste.

162-16 Règlement sécurité incendie - autorité compétente

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 801-11 concernant la sécurité incendie, il y a lieu de procéder à la nomination de personnes dites « l'autorité compétente » chargées de l'application de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner les personnes suivantes, comme étant l'autorité compétente, chargées de l'application du règlement numéro 801-11 concernant la sécurité incendie :

Messieurs : Pierre Hamel, directeur du Service de sécurité incendie
Daniel Lefebvre, préventionniste
Gabriel Van Beverhoudt, inspecteur en bâtiment
Samuel Claveau, directeur des travaux publics et de l'urbanisme

163-16 Mise à niveau des infrastructures de radiocommunication - mandat

ATTENDU QU'il y a lieu de confier un mandat de mise à niveau des infrastructures de radiocommunication pour le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'étude regrouperait plusieurs autres municipalités (8) de la région;

ATTENDU QUE le coût attribuable à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, basé à 50 % sur la richesse foncière uniformisée et 50 % sur la population, représenterait 792,21 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confie un mandat pour la mise à niveau des infrastructures de radiocommunication incluant la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, et, accepte de payer sa part de l'étude qui s'élève à 792,21 \$.

164-16 Reconstruction du pont Lacaille sur le chemin Rouville - largeur

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports entend reconstruire le pont Lacaille enjambant la rivière des Hurons sur le chemin Rouville;

ATTENDU QU'il est prévu une voie de circulation par direction de 3,3 mètres chacune et des accotements de 1,5 mètre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en accord avec ces dimensions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault
appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que le Conseil municipal est en accord avec la largeur du pont proposée, soit 2 voies de 3,3 mètres et des accotements de 1,5 mètre chacun.

Il est également résolu que le Conseil autorise le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et l'entrepreneur qui sera chargé de reconstruire le pont, à utiliser l'emprise du chemin Rouville situé entre la rivière des Hurons et le rang de la Rivière Nord, pour y installer : matériaux, matériel, machineries et équipements de chantier nécessaires à la réalisation des travaux, conditionnellement à ce que les lieux soient remis en état dès la fin des travaux.

165-16

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la permission de voirie numéro 2506-BOU-16-0616 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports permettant à la municipalité de réaliser des travaux d'urgence sur toutes les routes du ministère situées sur le territoire de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également pris connaissance de la correspondance datée du 30 juin 2016 qui l'accompagnait, et, se déclare en accord avec les conditions particulières qui y sont mentionnées;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu d'accepter cette permission de voirie annuelle pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la permission de voirie numéro 2506-BOU-16-0616 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'année 2016-2017, et, autorisation est donnée au directeur général de signer ledit formulaire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et les autres exigences particulières apparaissant dans la permission de voirie pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$.

La présente résolution est valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'adoption.

166-16

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 200, rang de la Rivière Sud

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 200, rang de la Rivière Sud ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 200, rang de la Rivière Sud à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 324) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

167-16

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 4545, rang des Trente

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 4545, rang des Trente a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 4545, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 601) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

168-16

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 5105, rang des Trente

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 5105, rang des Trente ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 5105, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 656) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

169-16

Enlèvement, transport et disposition des boues - contrat

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a procédé publiquement, le 14 juillet dernier, à l'ouverture des soumissions suivantes pour l'enlèvement, le transport et la disposition des boues de son usine de traitement des eaux usées :

- MAPÜ Solutions inc.	91 879,97 \$
- Environnement Viridis inc.	96 710,07 \$
- Jean-Pierre Guay Transport inc.	100 258,20 \$
- Englobe Corporation	115 906,30 \$
- Andana Services inc.	144 063,68 \$
- RCI Environnement, division de WM Québec inc.	175 034,49 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été jugé non conforme étant donné le manque de documents (résolution du conseil d'administration et la garantie d'exécution);

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission d'Environnement Viridis inc., au montant de 96 710,07 \$, pour l'enlèvement, le transport et la disposition des boues de l'usine de traitement des eaux usées de la municipalité pour les années 2017 et 2018.

170-16

ATTENDU QU'une demande d'autorisation est adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 149 091 dans le but d'y enfouir une conduite reliant le champ d'épuration à construire sur le lot 4 149 528 à la branche numéro 13 du ruisseau à l'Ours;

ATTENDU QUE malgré l'usage non agricole de la conduite, le terrain conservera sa vocation agricole;

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 19 juillet dernier, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'appuyer la demande auprès de la Commission;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation d'utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 4 149 091 afin d'y enfouir une conduite reliant le champ d'épuration à construire sur le lot 4 149 528 à la branche numéro 13 du ruisseau à l'Ours.

171-16

Demande de permis numéro DPREL 160176 - 2806, rue Principale

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2806, rue Principale a présenté la demande de permis numéro DPREL 160176 afin de lui permettre de refaire la toiture de la résidence, et, au besoin, de remplacer le déclin d'aluminium blanc par du « Maibec » blanc;

ATTENDU QU'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, le 19 juillet dernier, d'autoriser l'émission du permis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis numéro DPREL 160176, et, d'autoriser l'émission du permis en conséquence.

172-16

Demande de permis numéro DPREL 160182 - 3030 à 3034, rue Principale (rénovation)

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble portant les numéros civiques 3030 à 3034, rue Principale ont présenté la demande de permis numéro DPREL 160182 visant à peindre la porte d'entrée extérieure de couleur bleue en façade du bâtiment;

ATTENDU QUE la requête est assujettie au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande, et, est d'opinion que la couleur proposée mettra en évidence la porte; ce qui à son avis est à éviter;

ATTENDU QUE les propriétaires avaient mentionné, lors de la demande de permis, qu'à défaut de la couleur bleue, la porte pourrait être blanche;

ATTENDU QUE le Comité a recommandé l'émission du permis en remplaçant le bleu par le blanc;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du permis de rénovation à l'égard de la demande numéro DPREL 160182 visant à repeindre la porte extérieure de couleur blanche en façade du bâtiment portant les numéros civiques 3030 à 3034, rue Principale.

173-16

Demande de permis numéro DPREL 160183 - 3044, rue Principale

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 3044, rue Principale ont présenté la demande de permis numéro DPREL 160183 visant à peindre les portes extérieures de couleur bleue de la résidence;

ATTENDU QUE la requête est assujettie au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande, et, est d'opinion que la couleur proposée mettra en évidence les portes extérieures; ce qui à son avis est à éviter;

ATTENDU QUE les propriétaires avaient mentionné, lors de la demande de permis, qu'à défaut de la couleur bleue, les portes pourraient être blanches;

ATTENDU QUE le Comité a recommandé l'émission du permis en remplaçant le bleu par le blanc;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du permis de rénovation à l'égard de la demande numéro DPREL 160183 visant à repeindre les portes de la résidence située au 3044, rue Principale de couleur blanche.

174-16

Services aquatiques avec la Ville de Marieville - entente

ATTENDU QUE la Ville de Marieville a soumis à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste un projet d'entente relatif aux services aquatiques des piscines intérieure et extérieure;

ATTENDU QUE cette entente, une fois conclue, permettra aux citoyens de bénéficier des mêmes tarifs que les résidents de Marieville;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter ledit accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet d'entente pour les services aquatiques des piscines intérieure et extérieure soumis par la Ville de Marieville, et, d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Il est également résolu que l'application de la présente convention soit déléguée à la directrice du Service des loisirs et des communications.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

175-16

Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 15.

Le directeur général,

La présidente,
